

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter les procès-verbaux des 8 juin et 6 juillet 2021;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 30 juin 2021.

ADMINISTRATION

- 4.- Adoption – règlement 498-21 – Adopter le règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement et abrogeant le règlement 459-14.
- 5.- Adoption – règlement 499-21 – Adopter le règlement décrétant des dépenses pour des travaux de drainage, d'aqueduc et fondation de pavage et un emprunt de 1 457 000 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023 (phase I).
- 6.- Adoption – règlement 501-21 – Adopter le règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 484-18.
- 7.- Achat local – programme « Du cœur à l'achat » - Participer à ce programme afin de soutenir la communauté et promouvoir l'achat local.
- 8.- Gestion de personnel – inspecteur en urbanisme et en environnement – engagement – Engager M. Denis Racicot, à un poste saisonnier, à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement, effectif le 21 juin 2021.

LOISIRS

- 9.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 500-21 – Pour adoption future d'un règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Claude-Jasmin et abrogeant le règlement 464-15.

- 10.- Modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2021 – Adopter les modifications suivantes :

Personnes salariées étudiantes

CAMP DE JOUR – À compter du 11 juin 2021

Animateur et service de garde : Simon Blanchette

PISCINE – À compter du 14 juin 2021

Commis à la piscine : Jordan Waite

VOIRIE

- 11.- Travaux de végétalisation à la suite des travaux de confortement et de rehaussement de la digue sur le boulevard de la Chapelle entre la 13^e et la 18^e Avenue – décompte progressif #3 – Autoriser le paiement de 17 442,78 \$ (taxes incluses) à la firme Terre et Habitats inc.
- 12.- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III) – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue – soumissions par appel d’offres public – Adopter la soumission de la firme Sanexen Services Environnementaux Inc., au montant de 8 997 500 \$.
- 13.- Achat de palplanches pour le confortement et rehaussement des digues – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue – soumissions par appel d’offres public – Adopter la soumission de la firme Skyline PHP Canada ULC, au montant de 1 181 212,91 \$.
- 14.- Réaménagement de l’intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle – décompte progressif #1 – Autoriser le paiement de 326 303,79 \$ (taxes incluses) à la firme Lavallée et Frères (1959) Ltée.
- 15.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d’Oka – décompte progressif #9 – Autoriser le paiement de _____ \$ (taxes incluses) à la firme DUOKING Construction/ 9200-2088 Québec Inc.

URBANISME

- 16.- Dérogation mineure #2021-001 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

Demande numéro 2021-001

Immeuble visé : Lot : 2 127 116

Adresse : 100, Montée de la Baie

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage en cour avant, et ce, même si cette cour avant présente une marge de 12.5 mètres au lieu de 15 mètres tel qu'exigé à l'article 6.8.1 5) du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 17.- Dérogation mineure #2021-002 – Refuser la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

Demande numéro 2021-002

Immeuble visé : Lot : 2 126 919
Adresse : 319, Montée de la Baie

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre que la hauteur d'une clôture à être installée en cour avant soit de 2 mètres au lieu de 1,35 mètre tel qu'exigé à l'article 6.5.9.2 1) du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 18.- Dérogation mineure #2021-003 – Approuver la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

Demande numéro 2021-003

Immeuble visé : Lot : 2 126 129
Adresse : 1020, rue Simonne

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de permettre :

- la localisation des conteneurs à déchets, à recyclages et à compostages en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel qu'exigé à l'article 6.4.3 du règlement de zonage 308-91;
- Un (1) seul espace de chargement / déchargement au lieu de 2 tel qu'exigé à l'article 6.4.2 du règlement de zonage 308-91;
- Un (1) espace de chargement / déchargement en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel qu'exigé à l'article 6.4.3 du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 19.- Adoption – second projet de règlement 308-75-21 – Adopter le second projet de règlement amendant le règlement de zonage 308-91 afin de modifier la délimitation de la zone R-5 104 au détriment de la zone R-1 105 afin d'y inclure le lot 2 126 830.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – travaux définitifs de la digue, du poste de pompage et de l'ouvrage de contrôle du débit – Autoriser la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à réaliser leurs travaux définitifs de la digue, du poste de pompage et de l'ouvrage de contrôle du débit, et ce, sur une partie du territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, au niveau de l'intersection de la 38^e Rue et de la 13^e Avenue.

SÉCURITÉ

- 21.- Adoption – règlement 380-67-21 – Adopter le règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
- 22.- Groupe Sûreté Inc. – patrouille par des agents de sûreté municipale sur le territoire de Pointe-Calumet – mandat – Accepter l'offre de service 2021-07 datée du 23 juin 2021 de la firme Groupe Sûreté inc., selon les tarifs indiqués dans celle-ci, afin que des agents de sûreté municipale puissent patrouiller sur le territoire de Pointe-Calumet et émettre des contraventions, en vertu de notre règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.
- 23.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 24.- Communication de Madame la maire
- 25.- Communication des conseillers
- 26.- Période de questions des citoyens
- 27.- Levée de la séance